



LIGUE FRANCOPHONE DE FOOTBALL EN SALLE asbl

Reconnue par l'Exécutif de la Communauté Française et par le COIB

Siège social de la LFFS-Namur: Fays 6c - 5590 Achêne

Fax: 083/61 35 21 - GSM: 0487/33 37 10

Courriel: secretariat-cep@fesnamur.be

INDEMNITE D'UN ARBITRE OCCASIONNEL

!!!! Document à joindre à la feuille de match !!!!

NOM:

PRENOM:

NUMERO DE LICENCE:

déclare avoir arbitré la rencontre dont les données sont reprises ci-dessous:

DATE DE LA RENCONTRE: / / jj/mm/aaaa Heure: H

DIVISION: SALLE:

CLUB VISITE:

CLUB VISITEUR:

et souhaite recevoir l'indemnité de 5,00 € accordée à un arbitre occasionnel sur le compte bancaire suivant:

- -

Signature de l'arbitre occasionnel